



*Date de dépôt : 3 mai 2023*

**Réponse du Conseil d'Etat**  
**à la question écrite urgente de Patrick Dimier : Quelle légitimité pour la nouvelle direction générale de la HES genevoise ?**

En date du 24 mars 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Le directeur général de la HES de Genève prendra sa retraite en toute fin d'année 2023. Le processus de succession à la tête de cet établissement autonome a été lancé très en amont, soit en 2022. Or il semble qu'il soit sur le point d'aboutir avec une proposition faite au Conseil d'Etat, pour ratification, à l'instar du processus pour le recteur de l'université. Bis repetita ?*

*Sachant que la magistrate de tutelle des HES quittera son poste dans moins de trois mois, le Conseil d'Etat compte-t-il logiquement laisser à la personne qui lui succédera le soin de finaliser le processus et de lui proposer un choix de candidats, ou compte-t-il passer, en force, pour nommer ce haut fonctionnaire en toute fin de législature, plus de six mois avant son entrée en fonction ? Belle question d'éthique pour ce collège qui use souvent de ce mot.*

*De manière générale, les nominations de hauts cadres moins de trois mois avant le renouvellement du gouvernement ne devraient-elles pas être suspendues au profit du nouveau Conseil d'Etat, sauf urgences impératives bien entendu ?*

*En remerciant par avance le Conseil d'Etat de sa réponse qu'il voudra bien apporter, sur le fond comme sur la forme, à cette QUE !*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat a nommé la nouvelle directrice générale de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale - Genève (HES-SO), en date du 15 mars 2023.

Le processus de recrutement a débuté en mai 2022, et prévoyait un laps de temps entre le dépôt de l'annonce (fin mai 2022) et le délai de dépôt des candidatures, ainsi que les différentes consultations préalables sur les questions stratégiques, la définition de critères spécifiques au poste, l'organisation d'entretiens et de présentations des candidatures, la planification d'évaluations, ceci en lien avec les représentants des instances de préavis, à savoir le conseil représentatif de la HES-SO Genève et le rectorat de la HES-SO.

L'ensemble de ces éléments nécessite une planification et une anticipation, afin de garantir la nomination dans les délais.

En particulier, dans le cadre de ce recrutement, le gouvernement est tenu par les délais réglementaires, qui prévoient qu'il doit prendre une décision de nomination six mois avant la fin du mandat, soit au plus tard fin avril 2023 pour fin octobre 2023, date de la fin du mandat de l'actuel directeur général.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Mauro POGGIA